

Concrétiser les promesses !

Dans la continuité des actions menées par la section départementale des anciens exploitants agricoles du Gard, les SDAE Languedoc Roussillon et PACA ont reçu le 12 août à Nîmes Madame Claude VIAU, conseillère aux Affaires Sociales auprès du Ministre de l'Agriculture. L'occasion une fois de plus de faire valoir les revendications des retraités agricoles.

C'est dans les régions du Languedoc Roussillon et de Provence Alpes Côtes d'Azur que l'on compte le plus de retraités vivant avec moins que le minimum vieillesse. Ce n'est pas le syndicalisme qui le dit, mais la MSA qui le confirme à travers les données statistiques, avec **des retraites moyennes de moins de 400 euros par mois**. Les plus fragilisées ? Les agricultrices et les veuves, qui ont travaillé sur l'exploitation mais ne bénéficient pas de la retraite.

Chiffres à l'appui, les SDAE des deux régions méditerranéennes ont souhaité l'expliquer à Madame Claude Viau, conseillère aux affaires sociales auprès de Michel Barnier, lors d'une rencontre initialisée par la SDAE du Gard et le député Etienne Mourrut à Nîmes, en présence de Claude Berger, président de la section nationale. Claude Viau, conseillère aux affaires sociales au Ministère, salue la mobilisation des anciens exploitants, et affirme le soutien du Ministre de l'Agriculture.

Elle rappelle que les retraites font partie des priorités du Président de la République, comme il l'a affirmé lors du congrès de la FNSEA. Mais avec un régime MSA déficitaire (environ 1 milliard d'euros) et une démographie défavorable (1 actif pour 3 retraités), le calendrier et les marges de manoeuvre sont faibles.

Des propositions vont être soumises à l'arbitrage du Premier Ministre et du Président de la République : suppression des minorations et de la décote pour années manquantes, ramener à 17,5 ans le seuil d'accès à la revalorisation, mais aussi l'accès au minimum vieillesse sans prise de garantie sur les biens, ainsi que la bonification pour enfants, qui a trouvé un soutien de poids au Ministère du travail.

Par contre, quel sera le calendrier ? Impossible de répondre. En ce qui concerne la préretraite, *« aujourd'hui, c'est l'emploi des seniors qui a prévalu ou le cumul emploi / retraite. On ne peut pas avoir un discours qui pousse les entreprises à recruter les seniors et de l'autre côté poursuivre un dispositif préretraite »* a expliqué Claude Viau.

Certaines mesures pourraient être inscrites dans la prochaine loi des finances.

SDAE 30, 34,11, 66, 13, 84, 05, 06, 83